

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°059/2020

OBJET : Education : Coût de revient d'un repas scolaire

L'an deux mille vingt, le neuf du mois de juillet à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2020

PRESENTS : BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Bouabdallah LAFTAS / Xavier JARJANETTE / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Thierry VISSIAN / Michaël TRUCCHI / Nathalie DIGANI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Kathy NICOLAS / Françoise DAMILANO / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL / Sandrine GUGLIELMINO / Philippe JANIN / Véronique MINISCLOUX

PROCURATIONS : Robert NARDELLI à Romain BIANCHI / Vanessa BEAUJAUD à Sabrina DIVRY / Maëva THOMMERET à Véronique MINISCLOUX / Jean-Marc OCCHIOSSI à Sandrine GUGLIELMINO.

ABSENT : Gracienne DODAIN /

Secrétaire de séance : Marline DUNOYER DE SEGONZAC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.212-8 du code de l'éducation

Vu le Décret n°2009-553 du 15 mai 2009 et notamment l'article R. 531-52

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire de Drap.

A l'issue de l'année scolaire 2019/2020 le bilan financier s'établit comme suit :

- Production de repas : 65 360 repas
- Dépenses de fonctionnement
 - * Dépenses générales : 184 006.45 €
 - * Dépenses de personnel : 255 098.54 €
 - Total :439 104.99 €
- Coût de revient d'un repas : 6.72 €

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Il est décidé au Conseil municipal de valider le prix de revient d'un repas scolaire à 7.69 €.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents	: 21	Votants	: 22	Absents	: 1
Pour	: 22	Contre	: 0	Abstentions	: 4

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI
Maire de DRAP



Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 15/07/2020
et publication en mairie le : 16/07/2020